

QUESTIONS SOCIALES

- Les sources de financement de la sécurité sociale - (10pts)

Depuis la création de la Sécurité sociale en 1945, le régime est géré par les acteurs sociaux qui décident du montant des cotisations ouvrant droit à des prestations sociales. Les prestations permettent la couverture des risques famille, vieillesse, maladie et accidents du travail et maladies professionnelles. D'inspiration bismarckienne, ce système d'assurance est fondé sur le travail, les cotisations sociales étant prélevées sur les revenus du travail. Des cotisations patronales sont prélevées, certaines financent spécifiquement la branche ATMP. De plus, des cotisations salariales sont également versées sur la base du salaire brut. Cependant, un déficit structurel s'est installé depuis les années 70, conséquence d'une hausse des dépenses (notamment de santé) et d'une baisse des recettes, amplifiée dernièrement sous l'effet de la crise. De plus, les gouvernements successifs ont pratiqué des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires afin d'alléger le coût du travail. Dès lors, il est devenu nécessaire de diversifier le financement de la Sécurité sociale et d'instaurer un encadrement de son budget par le gouvernement. Ainsi, en 1996, a été instituée la loi de financement de la sécurité sociale. Une caisse de remboursement de la dette sociale (CRDS) a par ailleurs été créée pour faire face à la dette ^{sociale} croissante. Elle est alimentée par la contribution sociale généralisée (CSG), impôt d'Etat affecté, basé sur les revenus du travail et du capital. La Sécurité sociale s'est engagée à réaliser 9,6 milliards d'euros d'économies en 2015.